

SOLIDARITÉ. Selon les bénévoles de l'association, la démarche du gouvernement diminue l'accès aux droits

05/03/2023

Immigration : Itinérance ne voit rien de bon dans le projet de loi

LE GOUVERNEMENT a engagé, le 1^{er} février, une procédure accélérée pour l'adoption de son projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ». Vingt-sept articles qui ont pour axes principaux mis en avant : « renforcer, par la langue et le travail, l'intégration des immigrés ; lutter contre l'immigration clandestine et éloigner les étrangers dont la présence est une menace pour l'ordre public ; réduire considérablement les délais d'examen des demandes d'asile, en engageant une réforme structurelle de notre système de l'asile, et simplifier le contentieux des étrangers ».

« Ça complique les démarches et diminue l'accès aux droits »

Une intention décortiquée minutieusement au sein de l'association humanitaire Itinérance, à Cherbourg. Les bénévoles ont constitué un groupe de travail spécial. Il consacre des heures à comprendre les tenants et les aboutissants du projet de loi. « Quelles vont être les répercussions sur les publics que l'on accompagne ? On voit que ça complique les démarches et diminue l'accès aux droits », réagissent en premier lieu Claudie Rault-Verprey et Martine Cote-Collisson, pour Itinérance.

« La volonté du gouvernement, c'est expulser le plus d'étrangers possible et offrir l'asile le moins possible ! Rien ne nous va dans ce projet de loi. Une nouvelle loi a déjà été adoptée en 2018, qui n'est pas pleinement appliquée. Qu'on l'applique déjà ! », font remar-



→ Actuellement, Itinérance et ses 90 bénévoles aident des dizaines de personnes, dont une soixantaine de jeunes qui dorment dans le camp de migrants de Cherbourg.

quer les bénévoles qui ont aussi demandé à être reçus par la députée Anna Pic (Nupes). « Au sein du Collectif 50 pour les droits des étrangers, nous avons également rédigé un document à l'attention des parlementaires, afin de leur exposer ce qui ne va pas dans ce projet de loi. »

Les bénévoles cherbourgeois s'expriment aussi à l'appui de tribunes parues dans la presse nationale, comme dans *Le Monde* (en novembre 2022), celle de François Héran, professeur au Collège de France. Il souligne lui aussi que la loi, les lois, 21 votées depuis 1990, ne règlent pas le problème.

Au-delà des chiffres sur l'immigration, Itinérance relève aussi l'absence de sens des réalités. Pour exemple, l'intégration par la maîtrise de la langue française... « Tout d'abord, le projet de loi ne précise pas le niveau exigé. Ensuite, nous devons déjà récu-

pérer dans nos cours d'alphabétisation des élèves que Coalia et France Terre d'Asile, qui ont pourtant des financements pour ça, ne peuvent pas accueillir faute de cours suffisants... »

« C'est beaucoup de bla-bla »

De plus, « nous accueillons une population très fluctuante, qu'il est difficile de faire venir en cours d'alphabétisation jusqu'au bout ». Les conditions de vie précaires n'aident pas. Arrivés en France, les exilés doivent vivre avec la menace de l'expulsion, la nécessité d'obtenir une régularisation, des titres de séjour, un travail... « 30 % des demandes d'asile arrivent à être acceptés », évoque-t-on notamment chez Itinérance. « Quand ils ne l'obtiennent pas, ça nécessite des recours, mais ils n'ont plus droit à l'allocation de subsis-

tance ni au logement... »

Simplifier le parcours administratif aux demandeurs d'asile, c'est un des points mis en avant dans le projet de loi, avec la création d'espaces territoriaux de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile). Réaction chez Itinérance : « C'est déjà compliqué d'avoir des échanges avec la préfecture de la Manche, qui ne répond plus en direct et où l'on ne peut plus se rendre... Si les pôles territoriaux regroupent les différentes administrations à Rouen, avec des services dont on ne sait rien, ça ne va rien simplifier. C'est une régression. »

Quant à renforcer l'intégration des immigrés par le travail : « Recruter des travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension, c'est beaucoup de bla-bla parce que la régularisation par le travail, ça existe déjà. Il faut séjourner en France de-



→ Lors de la dernière tempête, le drame a été évité de justesse au camp de Cherbourg (photo : archives 2021).

puis au moins trois ans et présenter huit bulletins de salaire. Ils peuvent être déclarés à l'Urssaf pour être rémunérés et avoir ces bulletins de salaires. » Enfin, vouloir créer une carte de séjour « talent-profession médicales et de la pharmacie », c'est « déposséder l'Afrique de ses talents pour soigner, chez nous, c'est lamentable », dit-on aussi chez Itinérance qui là aussi présente la tribune parue au *JDD* (janvier 2023) et signé par André Grimaldi, Jean-Paul Vernant, Xavier Emmanuelli et Rony Brauman.

« On ne limitera pas l'immigration illégale en continuant à priver les pays d'origine de leurs ressources naturelles, technologiques et humaines », y dénoncent-ils.

G. L.

8 300 personnes

La préfecture maritime ne communique pas de chiffres spécifiques pour le département de la Manche mais en 2022, sur sa zone Manche-mer du Nord, plus de 8 300 personnes tentant la traversée vers le Royaume-Uni ont été secourues en mer. Avec une présence croissante de femmes et de très jeunes enfants. Il y a eu des morts aussi, quatre dans la nuit du 13 au 14 décembre, dans le détroit du Pas-de-Calais.

« Une négation radicale des droits fondamentaux »

ITINÉRANCE fait partie des dix associations membres du Collectif 50 pour les droits des étrangers. Elles ont appelé au rassemblement hier à Coutances. C'était à partir de 14 heures, place Saint-Nicolas. Objectif : « Dire non au projet de loi asile-immigration du gouvernement ».

Des expulsions dans la Manche

Le Collectif met en avant les situations bien réelles de réfugiés victimes des choix de l'État français à leur égard.

Ainsi, celui de Ramila et Tavtakh, un couple de Géorgiens. Si la femme a pu échapper à l'expulsion, grâce à un recours devant le tribunal administratif, ce n'est pas le cas de son époux, renvoyé dans le pays qu'il a fui. Également, un jeune Nigérian recruté par un club de

foot en Ukraine et venu en France pour fuir le conflit déclenché par Vladimir Poutine. L'un et l'autre avaient des promesses d'embauche dans la Manche, dont le préfet a préféré leur opposer un OQTF (Obligation de quitter le territoire français).

« Pourquoi ces exilés qui s'intègrent dans la société française et répondent aux demandes en main-d'œuvre non pourvues devraient-ils être renvoyés hors de l'Europe ? », interroge le collectif.

Il définit le nouveau projet de loi du gouvernement comme « une négation radicale des droits fondamentaux des personnes migrantes. Il a pour objectif de graver dans le marbre et de radicaliser les pratiques préfectorales arbitraires et répressives : systématisation des obligations de quitter le territoire français

(OQTF) et des interdictions de retour sur le territoire français (IRTF), dans la suite des instructions déjà prises pour augmenter les assignations à résidence et le nombre de centres et locaux de rétention administrative. »

« Les personnes migrantes sont déshumanisées et considérées uniquement comme de la main-d'œuvre potentielle »

« Le projet s'inscrit délibérément dans une vision utilitariste et répressive dont témoignent l'obsession des expulsions et l'inscription des sans-papiers

au fichier des personnes recherchées. Les personnes migrantes sont déshumanisées et considérées uniquement comme de la main-d'œuvre potentielle, qui n'a droit qu'à des propositions de régularisation précaires, limitées aux métiers dits « en tension », écrit encore le Collectif dans son appel à manifester.

Sachant que déjà, en France, la dématérialisation des démarches administratives prive de nombreuses personnes de l'accès au séjour, que les conventions internationales sont trop souvent bafouées, que les étrangers sont précarisés... « L'attaque s'inscrit dans l'agenda global du gouvernement : chômage, retraites, logement, santé... », fait aussi remarquer le collectif.

Un camp exposé au drame

Parmi la population aidée par Itinérance, les nationalités sont multiples. Afrique subsaharienne, Somalie, Érythrée, Sierra Leone, Niger, Nicaragua... et de nombreux jeunes viennent d'Afghanistan. Ils sont une soixantaine actuellement à vivre sur le camp de Cherbourg et à venir en journée à « l'escale d'Itinérance », pour y trouver de la chaleur humaine, des boissons, de quoi grignoter, des jeux aussi, et de l'électricité pour recharger leurs téléphones, dernier lien avec leurs proches. « Ils sont toujours plus nombreux, surtout depuis l'augmentation des rotations de ferries avec l'Irlande », constatent les bénévoles. Ce ne sont pas les nouveaux grillages et barbelés qui vont les dissuader de tenter la traversée. Et si ce n'est pas au port qu'ils embarquent, il est fort possible qu'ici aussi, ils fassent usage d'embarcations de fortune et de passeurs, même si Itinérance ne peut pas confirmer à quel point c'est une réalité.

Sur le camp en tout cas, rien ne les retient. Bien sûr, des bénévoles leur apportent du pain et des repas le week-end, quand le restaurant de La Chaudrée est fermé. Il y a désormais l'eau courante. Mais les conditions de vie sont déplorables et lors de la tempête Gérard, le drame a été évité de justesse. Des arbres ont écrasé des tentes et l'abri qui sert de lieu de réunion et de foyer, pour cuisiner. Un jeune a eu des côtes cassées. « C'est presque un miracle s'il n'y a pas eu plus de victimes », lit-on dans la lettre d'information de l'association *Pas à Pas*.